

E.F.S.

FAÎTES VALOIR VOS DROITS!

FIGHE INFO
1ER DEGRE

Les EF\$ sont en classe à mi-temps toute l'année. En formation à mi-temps, vous devez être suivi-e-s par un-e CPC ou un-e IMF et un-e formateur-trice de l'ESPE. Leurs visites sont suivies d'un bilan écrit. Les reports de stage sont eux aussi affectés sur un demi-service d'enseignement.

Les étudiant-e-s fonctionnaires stagiaires ne doivent normalement pas enseigner en CP, ni en ASH, ni en UPE2A, ni en TPS, et ne peuvent pas occuper un poste plus de maître-esse que de classe. Ils-elles doivent effectuer 54hs des 108hrs d'obligation de service auxquelles on soustrait 18hrs d'animations pédagogiques.

Pour la titularisation, il faut valider le master et l'UE 17 comprenant une note de stage et une note d'écrit réflexif. Le DU se valide sur avis favorable ou défavorable en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Nous revendiquons :

- Un allègement de service: Pas plus d'un tiers-temps devant élèves!
- Aucun-e stagiaire en éducation prioritaire!
- Une clarification du rôle des formateur-trice-s dans la titularisation.
- Une Initiation aux pédagogies émancipatrices.
- Le retour à un concours de recrutement à Bac +3 suivi de 2 années de formation rémunérées.

DROITS SYNDICAUX: PETIT RAPPEL...

Comme n'importe quel-le enseignant-e ;

- Vous avez le droit de faire grève.
- Vous avez le droit de participer aux réunions d'information syndicale.
- Vous avez le droit à 12 jours d'information syndicale par an.